LA LETTRE ACEN

Janvier - février 2024

Les heures sup' pour les enseignant.es



HSE: L'heure supplémentaire effective est réservée pour des missions ponctuelles qui ne rentrent pas dans un service annuel, elle n'apparaît donc pas dans la fiche de service! Elle équivaut à 1/36e d'HSA.

HSA: L'heure supplémentaire annuelle est inscrite sur ta fiche de service. Elle est payée par neuvième doctobre à juin (avec le premier versement en décembre qui comprend aussi le rattrapage d'octobre et novembre). La première HSA est majorée de 20%.



Mobilité des ACEN CDI, ça se termine!

https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2024-la-campagne-de-mobilite-des-titulaires-et-ACEN-en-CDI.html

Le mercato 2024 des ACEN en CDI, c'est jusqu'au 25 janvier!



■ Attention la signature de ta télécandidature vérouille définitivement tes voeux, tu n'as plus la possibilité d'ajouter des postes après!

Plus d'infos sur www.snetap-fsu.fr

Pour nos salaires, contre les suppressions de postes, contre la mise en place des réformes à marche forcée.

Tou.te.s en grève le 1er février!

Rappel grilles de rémunération en 2024

ACEN en CDD comme en CDI, le calcul de ton salaire est basé sur les grilles indiciaires telles que décrites dans la note de service du 26/09/2018.

Le montant de ta rémunération dépend de : - le montant du **point d'indice** (4,92 € à date) - ta **catégorie** (liée à ton niveau de diplôme) - ton **échelon**, fixé à ton embauche (en fonction de ton expérience profesionnelle) et qui évolue avec ton ancienneté (c'est l'avancement).



Pour pouvoir communiquer plus facilement avec vous, on a créé un groupe

Facebook: ACEN de l'Enseignement Agricole Public

(On s'excuse auprès de la génération Z!)

Tes élu.es ACEN au Snetap-FSU sont là pour t'aider et te conseiller!



acen@snetap-fsu.fr